



GUIDE DE FINANCEMENT DES ÉTUDES

École Normale de Musique de Paris Alfred **Cortot**

INTRODUCTION

- Seul le 2e cycle (Mastère – RNCP niveau 7) ouvre droit à certains financements publics nationaux (notamment CPF).
- Les cycles 1 et 3 peuvent néanmoins être financés selon votre statut (intermittent, demandeur d'emploi, indépendant, etc.).
- Le travail artistique professionnel peut permettre l'accès à des financements spécifiques (AFDAS).

Pour rappel, l'École Normale de Musique de Paris attribue des bourses partielles ou complètes sur étude de dossier, après avis du comité de sélection de l'établissement.

- a. Présentez-vous au secrétariat de l'École (rez-de-chaussée) afin de créer vos identifiants de connexion.
- b. Connectez-vous à votre espace personnel sur la plateforme dédiée.
- c. Complétez votre dossier de demande de bourse en ligne.
- d. Attendez la réponse du comité de sélection, qui vous informera de l'attribution éventuelle d'une bourse partielle ou complète.

Cette bourse est cumulable avec d'autres dispositifs de financement détaillés ci-dessous.

SOMMAIRE

<u>INTRODUCTION</u>	1
<u>CHOISIR MON FINANCEMENT SELON MON PROFIL</u>	2
■ <u>JE SUIS MUSICIEN ACTIF / JE ME PRODUIS EN CONCERT</u>	2
■ <u>JE SUIS DEMADEUR D'EMPLOI</u>	2
■ <u>JE SUIS SALARIÉ / J'AI TRAVAILLÉ AUPARAVANT</u>	3
■ <u>JE SUIS AUTO-ENTREPRENEUR / INDÉPENDANT</u>	3
■ <u>JE SUIS ÉTUDIANT SANS ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE</u>	5
<u>RÉSUMÉ</u>	6



CHOISIR MON FINANCEMENT SELON MON PROFIL

■ JE SUIS MUSICIEN ACTIF / JE ME PRODUIS EN CONCERT

Dispositif recommandé : AFDAS Assurance Formation Des Activités du Spectacle

Financement dédié aux artistes du spectacle vivant (intermittents ou artistes-auteurs)

Cycles concernés :

- Cycle 1
- Cycle 2
- Cycle 3 (Artist Diploma et classes de perfectionnement)

Barème de financement : tarif horaire HT 60€ | plafond HT 3500€

COMMENT CANDIDATER

1. Créer son compte AFDAS
2. Déposer une demande de prise en charge
3. Joindre : programme, devis, calendrier, CV artistique, justificatifs d'activité
4. Déposer la demande minimum 1 mois avant le début de formation

LIENS UTILES

[Guide de création de compte AFDAS](#)

[Guide de demande de prise en charge de formation AFDAS](#)

[Plus d'informations sur les dispositifs de financement de l'AFDAS](#)

■ JE SUIS DEMADEUR D'EMPLOI

Dispositif recommandé : Aide Individuelle à la Formation (France Travail)

Finance une formation si elle s'inscrit dans un projet professionnel validé par France Travail

Cycles concernés :

- Cycle 1
- Cycle 2
- Cycle 3 (Artist Diploma et classes de perfectionnement)

COMMENT CANDIDATER

1. Parler du projet à son conseiller France Travail
2. L'école envoie un devis via la plateforme
3. L'étudiant valide dans son espace personnel
4. France Travail décide du financement

LIEN UTILE

[Plus d'informations sur l'Aide Individuelle à la Formation](#)



■ JE SUIS SALARIÉ / J'AI TRAVAILLÉ AUPARAVANT

Dispositif recommandé : CPF (Compte Personnel de Formation)

Financement de la formation professionnelle

Cycle concerné :

- Cycle 2

COMMENT CANDIDATER

1. Créer ou se connecter à son compte CPF
2. Chercher la formation
3. S'inscrire directement en ligne
4. Utiliser ses droits

LIEN UTILE

[Plateforme Mon Compte Formation](#)

■ JE SUIS AUTO-ENTREPRENEUR / INDÉPENDANT

Dispositif recommandé : Fonds d'Assurance Formation (FAF)

Selon la catégorie choisie pour votre activité, vous dépendez des organismes suivants :

- Profession libérale : FIF PL
- Artisan : FAFCEA
- Commerçant et prestation de services : AGEFICE

Cycles concernés :

- Cycle 1
- Cycle 2
- Cycle 3 (Artist Diploma et classes de perfectionnement)

COMMENT CANDIDATER

Auprès de FIF PL

Fonds interprofessionnel de formation des professionnels libéraux

1. Vérifier que la formation choisie est éligible au financement FIF PL et que vous êtes à jour de votre cotisation auprès de votre URSSAF.
2. Créer ou vous connecter à votre espace adhérent sur le site du FIF PL et déposer une demande de prise en charge avant le début de la formation.
3. Fournir les pièces justificatives demandées (programme, devis, convention de formation, RIB, etc.) pour que votre dossier soit étudié.
4. Après la formation, envoyer l'attestation de présence et la facture acquittée afin de déclencher le remboursement.



Auprès de FAFCEA

Fonds d'Assurance Formation des Chefs d'Entreprise Artisanale

1. Vérifier que vous êtes éligible au FAFCEA en tant qu'artisan et que la formation choisie est bien référencée pour une prise en charge.
2. Créer ou vous connecter à votre espace en ligne FAFCEA et déposer une demande de financement avant le début de la formation.
3. Transmettre les documents demandés (programme, devis ou convention de formation, justificatif d'immatriculation, etc.) pour l'étude de votre dossier.
4. À la fin de la formation, envoyer l'attestation de présence et la facture acquittée pour obtenir le remboursement.

Auprès de AGEFICE

Fonds d'Assurance Formation du Commerce, de l'Industrie et des Services

1. Vérifier que vous êtes éligible à l'AGEFICE en tant que dirigeant non salarié et que la formation correspond aux critères de prise en charge.
2. Déposer une demande de financement avant le début de la formation via votre espace AGEFICE ou par l'intermédiaire de l'organisme de formation.
3. Joindre les pièces requises (programme détaillé, devis ou convention, justificatif d'activité, etc.) pour l'instruction du dossier.
4. Après la formation, transmettre l'attestation de présence et la facture acquittée afin d'obtenir le remboursement.

LIENS UTILES

[Plus d'informations sur le FIF PL](#)

[Plus d'information sur le FAFCEA](#)

[Plus d'informations sur le AGEFICE](#)



■ JE SUIS ÉTUDIANT SANS ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE

Dispositif recommandé : Bourse d'études ou Prêt étudiant garanti par l'État

Cycle concerné :

- Cycle 1
- Cycle 2
- Cycle 3 (Artist Diploma et classes de perfectionnement)

COMMENT CANDIDATER

Pour une bourse d'études de l'École Normale de Musique de Paris

1. Présentez-vous au secrétariat de l'École (rez-de-chaussée) afin de créer vos identifiants de connexion.
2. Connectez-vous à votre espace personnel sur la plateforme dédiée.
3. Complétez votre dossier de demande de bourse en ligne.
4. Attendez la réponse du comité de sélection, qui vous informera de l'attribution éventuelle d'une bourse partielle ou complète.

Pour un prêt étudiant garanti par l'État

1. Vérifier que vous remplissez les conditions d'éligibilité (être étudiant, inscrit dans un établissement reconnu et avoir besoin d'un financement pour vos frais de formation ou de vie).
2. Choisir une banque partenaire qui propose le prêt étudiant garanti par l'État et préparer votre dossier de demande.
3. Déposer votre demande de prêt auprès de la banque en fournissant les documents requis (justificatif d'inscription, pièce d'identité, RIB, garanties si demandées).
4. Une fois le prêt accordé, les fonds sont versés directement selon les modalités convenues pour financer vos frais de formation et vos dépenses liées aux études.

LIENS UTILES

[Plateforme de demande de bourse de l'École Normale de Musique de Paris](#)

[Plus d'informations sur le prêt étudiant garanti par l'État](#)



RÉSUMÉ

Dispositifs	Cycle 1	Cycle 2	Cycle 3
AFDAS*	✓	✓	✓
Aide individuelle à la formation (France Travail)*	✓	✓	✓
CPF Compte Personnel de Formation*	✗	✓	✗
FAF Fonds d'Assurance Formation*	✓	✓	✓
Bourses d'études de l'ENMP*	✓	✓	✓
Prêt étudiant garanti par l'État*	✓	✓	✓

*Dispositifs de financement cumulable entre eux

Dans les métiers artistiques, le financement dépend beaucoup plus du statut que du diplôme:

- Musicien actif → AFDAS
- Reconversion → France Travail
- Salarié → CPF (pour le 2e cycle uniquement)
- Indépendant → FAF
- Étudiant → prêt / bourse